



« Elus d'origine étrangère » et vie associative : quelles ressources pour la démocratie en Belgique francophone ?

S. Lambert¹

La participation politique des populations issues de l'immigration a donné lieu à de nombreux débats portant principalement sur le droit de vote. En revanche, rares ont été les éclairages portant sur les acteurs politiques d'origine étrangère et en particulier, les candidats et les élus. Et pourtant, depuis quelques années, leur présence en politique est loin de passer inaperçue. Ainsi, sur la seule région bruxelloise, le nombre de candidats d'origine étrangère aux élections communales est passé de 1 en 1976 à 300 en 2000. Par ailleurs, le nombre d'élus est passé de 13 en 1994 à 91 en 2000. Dans l'ensemble de la Belgique francophone, leur nombre est de 118. Les élections fédérales du 18 mai 2003, ainsi que les élections régionales et européennes du 13 juin 2004 ont largement confirmé la présence notable de ces candidats sur l'ensemble des listes.

Cette émergence sur la scène politique connaît plusieurs raisons. Parmi elles, on pointera les modifications apportées au code de la nationalité belge qui ont incontestablement contribué à augmenter le nombre d'électeurs d'origine étrangère. Les partis politiques ont pris bonne note de cette évolution et ont été de plus en plus nombreux à proposer sur leurs listes des candidats issus de l'immigration. Cette « inclusion » s'est traduite pour certains d'entre eux, par un accès aux institutions politiques, voire même au pouvoir exécutif. A n'en pas douter, l'apparition d'élus d'origine étrangère ou issus de populations immigrées constitue un laboratoire démocratique de gestion des diversités ethnoculturelles. La participation politique active des citoyens d'origine étrangère compte parmi les pratiques les plus efficaces de développement social des populations issues de l'immigration. Elle permet également la présence dans l'arène politique belge de personnes issues des classes populaires, au sens large.

La présente contribution propose d'apporter un éclairage sur le plan de la psychologie sociale à ce nouveau phénomène de la vie publique et, plus particulièrement, aux identités, aux motivations, aux ressources et aux trajectoires sociales de ces élus. Il s'agit de laisser la parole aux intéressés, de leur offrir un espace de témoignage : *comment un(e) tel(le) élu(e) gère-t-il/elle ses appartenances multiples, ses identités métissées et plurielles ?* Il s'agit également d'esquisser des pistes de réflexion et d'action concrètes afin d'aider ces hommes et femmes à réussir leur mission démocratique, d'examiner, au travers de l'histoire récente et l'actualité, les possibilités institutionnelles laissées aux migrants et à leurs descendants de jouer un rôle politique en Belgique. Dans ce cadre, une mise au point s'avère nécessaire quant au questionnement interne des partis au sujet de la présence en leur sein de militants, de candidats et d'élus d'origine étrangère. Les débats publics autour des thèmes comme « l'intégration », les discriminations

¹ Avec les contributions de Juan Pardo Garcia, Altay et Ural Manço. Le propos de cet article se focalise sur le cas de l'immigration provenant du Maghreb et de la Turquie. La zone d'enquête est Bruxelles.



ethniques, les différentes formes de racisme, la politique des naturalisations et le droit de vote des étrangers non UE ne sont pas sans influence tant sur le positionnement des partis que sur les motivations des politiciens « nouveaux Belges ». En partant de l'analyse des rapports de ces élus avec leur formation politique, il semble utile de faire le point sur leurs apports à la vie démocratique de même que sur leurs besoins « professionnels » en tant que nouveaux politiciens.

Au niveau individuel, un certain nombre de trajectoires socio-économiques préparent, semble-t-il, davantage à la participation active à la vie politique que d'autres. Il s'agit de souligner les expériences humaines et collectives spécifiques et les formes de mobilité sociale qui constituent des facteurs favorisant le déclenchement d'une carrière politique. *Par exemple, les liens entre la présence dans la vie associative ou la participation syndicale des élus et leur engagement effectif dans la vie politique sont à analyser.* Il est tout aussi nécessaire de s'interroger sur les motivations de ces élus issus de l'immigration afin d'analyser le sens qu'ils donnent à leur action politique et d'esquisser les formes d'identités politiques, sociales et culturelles auxquelles ils font référence. Bien qu'élus de tous et représentants politiques, comme les autres, les politiciens d'origine étrangère peuvent naturellement garder des liens privilégiés avec leur communauté. Il est opportun de débattre de la nature de ces liens, comme du rôle que ces politiciens assument dans l'approfondissement des relations entre d'une part la société et les institutions belges et, d'autre part, les populations issues de l'immigration et leur pays d'origine.

Dans ce contexte, l'Institut de Recherche, de Formation et d'Action sur les Migrations (IRFAM) a lancé une recherche auprès d'élus dès la fin 2000. Cette initiative repose sur l'idée que ces politiciens peuvent jouer un rôle important dans le développement de politiques et de pratiques interculturelles : *sont-ils plus porteurs d'initiatives en faveur de la population étrangère ou d'origine étrangère afin de favoriser un « vivre ensemble », une cohabitation positive dans un contexte multiculturel ?* Certes, il ne s'agit pas d'ethniciser ces élus, d'en faire des élus d'une communauté particulière, ni de leur attribuer une tâche de par leur origine, et ainsi de les enfermer sous une étiquette particulière. Ils sont avant tout des élus belges, comme tous les élus belges. Cependant, ces élus d'origine étrangère ont en commun une expérience (post)migratoire qui leur est propre et particulière : *créent-ils du lien entre la population dont ils sont issus, à savoir la population immigrée, et les instances politiques dont ils font désormais partie ? Favorisent-ils une cohabitation positive dans le cadre de leurs fonctions ? Apportent-ils de nouvelles données, de nouvelles manières de gérer, de voir, de penser dans le monde politique ?*

1. La participation politique des personnes d'origine étrangère en Belgique et à Bruxelles

La participation politique prend différentes formes : au-delà des partis politiques, la population immigrée a investi divers modes de participation. Les syndicats ont été les premiers espaces d'activité politique pour les immigrés qui étaient avant tout des travailleurs (Coenen et Lewis, 1997). C'est sous leur impulsion que des Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés (CCCI) sont mis en place dans certaines communes dès 1968. Ces conseils n'avaient cependant aucun pouvoir décisionnel, ils devaient favoriser le dialogue entre les représentants des immigrés et les autorités communales. Le CCCI se devait d'informer le pouvoir communal des attentes de la population étrangère, mais ce dernier n'avait aucune obligation de le consulter ni de tenir compte de ses suggestions. Rapidement, ces instances consultatives ont donc montré leurs

limites. Aujourd'hui, plus aucun CCCI élu n'existe en Région bruxelloise sur les 10 créés dans les années 70.

La vie associative immigrée, quant à elle, s'est principalement constituée autour des mosquées en ce qui concerne la population ciblée. La naturalisation reste toutefois le seul moyen d'exercer pleinement son droit citoyen et d'obtenir une place dans les instances de décisions politiques officielles. Ainsi, l'apparition d'élus d'origine étrangère est à mettre en lien avec deux phénomènes : l'émergence de la classe « enfants d'immigrés » qui ont la nationalité belge depuis leur naissance et qui sont désormais en âge de se porter candidats, et l'augmentation du nombre de dossiers de demande de naturalisation traités et validés, en lien avec les différentes évolutions du cadre législatif.

Afin de déterminer l'ampleur de la présence des élus d'origine étrangère, un travail quantitatif a été mené à partir des listes protocolaires des 19 communes de la Région bruxelloise et des sites Internet des municipalités. Les indications quant à l'appartenance ethnique, revendiquée ou non, n'apparaissent pas sur les listes électorales, ni sur les listes protocolaires produites par les institutions belges. Ainsi, il n'existe aucune donnée statistique officielle quant à l'origine ethnique des élus qui, au vu de la législation en vigueur en octobre 2000, sont tous de nationalité belge, ou d'un pays européen. L'analyse onomastique a donc été utilisée pour évaluer l'ampleur de leur présence : elle consiste à repérer les personnes qui ont des patronymes à consonance étrangère extra-communautaire. Cependant, cette méthode comporte des limites et doit donc être utilisée avec précaution. Elle peut exclure des personnes qui devraient y figurer et inversement. Les mariages mixtes faussent le comptage pour les épouses ou les jeunes. L'approche peut également inclure des personnes qui ne sont pas concernées par une mauvaise interprétation de l'origine de leur nom ou inversement.

Selon la méthode décrite, on comptabilise 84 élus issus de l'immigration extra-communautaire dans les 19 communes de Bruxelles-Capitale. Ils sont présents dans 15 des 19 communes bruxelloises. Parmi ces 84 élus, 11 sont échevins (adjoints au maire), 73 sont conseillers communaux. La proportion d'élus issus de l'immigration par rapport au nombre total d'élus est la plus importante dans les communes de Saint-Josse, Bruxelles-Ville, Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Gilles. Les échevins issus de l'immigration se retrouvent dans ces mêmes communes, qui sont également celles où la population étrangère et d'origine étrangère est la plus présente. Parmi ces élus, 24 sont des femmes, soit 28,6 %. La répartition par parti politique montre un ancrage fort dans les partis de gauche. Le PS a été l'un des premiers partis à favoriser la candidature de personnes d'origine étrangère. A partir de 1994, on compte 4 élus d'origine maghrébine au parlement régional bruxellois : 3 PS, 1 ECOLO. Lors des Communales de 1994, sur 13 élus d'origine étrangère, 6 au PS (5 étaient ECOLO et 2 FDF). Ils étaient alors tous d'origine maghrébine. En 1999, les élections régionales font entrer 8 élus d'origine étrangère au Conseil Régional : 4 PS, 2 ECOLO et 2 PRL-FDF. En 2000, le PRL² affiche des élus d'origine étrangère aux élections communales. Ainsi, toutes les tendances politiques démocratiques connaissent des élus issus de l'immigration aux élections locales. Par ailleurs, les élections de 2000 montrent l'émergence d'élus communaux d'origine extra-communautaire autre que maghrébine.

² Sigles des partis politiques belges francophones : ECOLO : écologistes, PS : parti socialiste, FDF : fond démocratique des francophones, PRL : parti réformateur libéral. Certains de ces partis se sont regroupés en mouvements, d'autres ont changé de nom depuis la présente étude.



On remarque à nouveau que là où la population maghrébine est importante, on compte des élus d'origine maghrébine en nombre ; il en va de même pour la population turque qui est concentrée à Saint-Josse et à Schaerbeek. Ainsi, les élus d'origine étrangère sont particulièrement présents dans les communes où la population étrangère est importante ; sont-ils pour autant représentatifs de cette population ? et exclusivement de cette population ? Le mot « représentatif » n'est pas ici employé au sens statistique du terme ; il prend le sens de représentation des intérêts d'une population. Cependant, il ne s'agit pas de penser ces élus comme automatiquement promoteurs des intérêts d'une population particulière. La question doit se poser différemment, en termes de rôles, de position d'intermédiaire entre deux mondes, deux cultures, diverses populations.

Le concept d'intermédiaire culturel, qui provient de la recherche en sciences historiques (Fabre, 1992), visait à sortir d'une approche dualiste entre culture populaire et culture des élites en montrant qu'entre les deux existent des passages et des passeurs : les intermédiaires culturels sont donc ceux qui assurent des passages entre sphères culturelles différenciées, en tant qu'agent de circulation des informations et des idées, acteurs de négociation, opérateurs de sociabilités, connecteurs d'espaces, etc.

2. Elus d'origine étrangère : impossibles intermédiaires culturels ?

Les travaux datant des années 90 (Geisser, 1992 ; Martiniello, 1992) ont montré l'impuissance politique des élites issues de l'immigration tant en France qu'en Belgique. En effet, les pouvoirs locaux n'attendaient pas de leur part un quelconque rôle outre celui de leur présence symbolique. Ainsi, les associations ou les groupes de migrants les ont très vite perçues comme des « élus-alibi » ou des « Arabes de service » plutôt que comme des interlocuteurs légitimes et privilégiés. Par ailleurs, d'après l'étude des profils sociologiques des élus, on était, à l'époque, en présence d'une élite, issue de familles de classes moyenne, voire supérieure et donc d'exception au sein de la population maghrébine ou plus largement immigrée. Il s'agissait de personnes ayant un parcours scolaire et un statut socioprofessionnel d'exception au regard de la majorité des personnes issues de l'immigration.

Or, Fabre (1992) souligne l'importance du rapport de proximité au groupe. Le rôle d'intermédiaire n'est possible que d'un lieu, de là où l'on vient. L'élite que constitue les élus peut alors difficilement jouer l'intermédiaire entre le pouvoir local et un groupe auquel elle n'a jamais appartenu ... Une autre difficulté liée à la position de politicien issu de l'immigration apparaît à travers la transaction politique elle-même. Quand l'élu est issu d'un groupe, sa situation même d'élu peut le poser en tant que représentant de son groupe et il doit se positionner par rapport au pouvoir avec lequel il négocie, il est l'interlocuteur. Il peut alors se retrouver lui-même acculturé par le groupe dominant et changer son discours et son approche, ainsi il s'éloigne petit à petit de son groupe. Les élus acquièrent un discours afin d'être légitimés par le pouvoir dominant et de ce fait perdent leur légitimité auprès du groupe dont ils sont issus. Ainsi, les élus qui perdent le rapport de proximité au groupe dont ils sont issus ne peuvent avoir un rôle d'intermédiaire culturel. Or, ne pas intégrer un minimum le groupe des politiques ne permet pas une circulation de l'information dans les deux sens ... Devant le constat de cette double contrainte effectué dans les décennies précédentes, la question qui est ici posée, dans le contexte politique local belge du début des années 2000, est de savoir si certains élus d'origine étrangère parviennent à synthétiser



les deux logiques : s'ils parviennent à être tant des élus que des intermédiaires culturels entre deux cultures ou groupements, et surtout à être tant des élus que des intermédiaires interculturels entre plusieurs nombreux groupements ou cultures de leur région.

La recherche que nous avons menée (Lambert, 2002) a pour objectif principal de déterminer si les élus d'origine extra-européenne sont, dans le cadre de leur activité politique, des médiateurs interculturels, des intermédiaires culturels ou, encore, ni l'un ni l'autre. Un second axe de recherche sera d'approcher les raisons de leur entrée en politique afin de discerner l'existence d'un lien ou non entre celles-ci et leur position et action politiques, ainsi que d'un lien entre leurs actions et leur trajectoire de citoyen. La question de leurs difficultés, satisfactions et besoins dans le cadre de l'exercice de leur mandat sera aussi soulevée. A travers ces axes de recherche, l'enquête vise essentiellement à reconnaître différentes logiques d'action. Ainsi, l'entretien qualitatif semi-directif est l'outil le plus approprié : il permet de saisir un ensemble des représentations subjectives, du sens que les acteurs donnent à leur parcours, leurs actes, etc. La grille d'entretien utilisée couvre trois thèmes principaux : le profil du répondant, le rôle de médiateur interculturel ou d'intermédiaire culturel et les raisons de l'engagement en politique. Les élus enquêtés sont au nombre de 15 ; tous sont des élus communaux de la région de Bruxelles. Ils proviennent de tous les partis politiques démocratiques francophones et sont originaires de la Turquie, de l'Algérie ou du Maroc. Trois sont des femmes. Les entretiens se sont déroulés de mars à avril 2002. Ils ont eu une durée moyenne de 90 minutes. Par ailleurs, une observation participante a été rendue possible lors de rencontres d'élus d'origine étrangère organisées par l'IRFAM en 2001-2002. Durant la période de la recherche, cinq réunions ont été organisées par l'IRFAM à Bruxelles dont les participants étaient uniquement des élus d'origine étrangère. Au total, 35 élus différents ont participé à ces rencontres, dont certains sont des membres de l'échantillon de l'étude qualitative. Ces réunions thématiques portaient sur divers sujets (« L'éducation à la diversité », « La participation politique des personnes issues de l'immigration », etc.) et permettaient aux participants de confronter leurs points de vue à leurs collègues politiques.

3. Analyse des résultats : rôles et positions politiques

L'analyse des entretiens fait apparaître que presque tous les politiciens d'origine étrangère rencontrés jouent un rôle d'intermédiaire culturel, mais de différentes manières : ils sont acteurs de négociation, agents de circulation des informations et des idées, connecteurs d'espace, opérateurs de sociabilités et s'avèrent être sensibles à la gestion de l'hétérogénéité culturelle. En revanche, rares sont ceux qui jouent un rôle de médiateur interculturel, qui suppose d'endosser la neutralité d'un tiers indépendant.

Pour être considérés comme intermédiaires culturels, ces élus sont en relation avec les populations d'origine étrangère et, plus largement, avec les milieux populaires. De ces relations, ils tirent une certaine légitimité pour leur action politique : ils connaissent les problématiques vécues par ces populations et peuvent les exprimer. Ainsi, le critère « être acteur de négociation » prend une place prépondérante dans la détermination du rôle d'intermédiaire culturel de l'élue. A ce titre, certains se posent en tant que représentants de leur communauté (mais pas uniquement) ou au minimum comme ayant une sensibilité particulière qu'il est important de transmettre.

« J'ai le lourd fardeau de représenter une communauté, l'espoir de beaucoup de gens. » (élu n° 14).

« Je vais défendre les droits des nôtres, je ne vais pas dire bafoués, mais qui ont été à l'ombre, dans le silence. » (élu n° 1).

« On est porte-parole de cette population, on les représente, les comprend, fait passer leur message. » (élu n° 10).

A travers leurs actions, les élus rencontrés permettent la circulation d'informations vers la population d'origine étrangère quant au fonctionnement des administrations, instances politiques, partis politiques, ... Ils jouent également un rôle pédagogique de circulation des informations vers les instances politiques, les conseils communaux ou les partis, les associations et les populations non immigrées.

« Maintenant, on essaie de leur faire comprendre qui est qui. Tel parti, telle personne, etc. Bon, pas à chaque fois dans la rue, mais quand on le demande, quand on parle de parti, quand on parle de politique. On essaie de faire comprendre à ces personnes-là qu'il faut s'intéresser à la politique. » (élu n° 4).

« Les gens sont mal informés du rôle du conseiller communal, ils s'imaginent qu'on peut changer tous leurs problèmes. /.../. Pour eux on travaille à la commune. Je dis non, je ne travaille pas à la commune, je travaille dans le privé. Il faut à chaque fois ré-expliciter tout ça et dans leur tête c'est pas clair. Même les jeunes sont mal informés. Et je leur dis venez à un conseil communal, venez voir ce qu'il s'y passe, ce qu'il s'y dit. Si vous avez des questions à mettre à l'ordre du jour, vous pouvez introduire des questions via nous, donc on est des interlocuteurs, n'hésitez pas ». (élu n° 3).

« On me demande, m'interpelle, me téléphone et puis il y a les dossiers à gérer. » (élu n° 11).

« Je crois que la plus belle victoire, c'est que l'ensemble des partis politiques en Belgique connaissent l'immigration. Je veux dire, ils n'en sont pas des professionnels, mais ils ont maintenant des capacités à demander 'Tiens, ..., qu'est-ce que tu penses de ce projet ?' Et alors peut-être qu'ils ne vont pas l'écouter fondamentalement, mais ils vont rectifier peut-être leur projet, et alors ça pour moi c'est intéressant. » (élu n° 5).

« Ils (les élus d'origine étrangère) ont un rôle pédagogique, amener par leur sensibilité propre, par la connaissance qu'ils ont eux-mêmes de leur culture d'origine, des personnes, etc., ils ont un rôle pédagogique pour amener les politiques à développer soit des stratégies, soit des positions politiques par rapport à un certain nombre de problématiques qui touchent ces populations-là. » (élu n° 6).



« Notre présence dans le parti influence évidemment : nous sommes des éléments nouveaux avec des sensibilités différentes. Ça le pousse à réfléchir, à changer les réflexes, les attitudes par rapport aux communautés, à la nouvelle composition de la société belge : il y a d'autres modes de vie. » (élu n° 12).

La capacité à informer la population démontre une connaissance étendue des rouages institutionnels et administratifs de la part des élus, alors que faire remonter les informations en politique démontre les liens de proximité avec la population et ses regroupements culturels. Il y a donc bien dans le chef de ces politiciens une facilité à aller d'un groupe à l'autre. Certains élus précisent cette capacité et l'évoquent comme un atout : ils connectent des espaces.

« Evidemment, j'ai plus d'avantages que les Belges, car je connais les deux cultures. Je parle deux langues, je peux mieux comprendre les susceptibilités de chacun. » (élu n° 14).

« Par rapport à eux, je sais que c'est un atout, une force. Parce que moi justement, je parviens à vivre, comme j'ai reçu les deux éducations, les deux cultures, pour moi c'est un enrichissement. Eux, tu les sors de leur domaine, de leur contexte, ils sont perdus. /.../. Moi, avec les jeunes, je peux côtoyer le toxicomane comme la prostituée ... Je suis dans mon environnement où que j'aille. Toute classe sociale confondue, je n'ai pas de problème. » (élu n° 13).

Il s'agit donc d'être un élément moteur, d'impulser des rencontres, des liens, des projets, d'avoir un rôle de conscientisation. Certains élus tiennent ce rôle grâce à des compétences acquises lors d'une pratique associative antérieure au sein de leur communauté, notamment : on peut les considérer comme des opérateurs de sociabilités.

« Donc, j'ai lancé cette idée de faire une ASBL pour que les commerçants riverains de ... puissent s'exprimer librement et avoir une bonne relation avec la commune. » (élu n° 8).

« Au sein du foyer, je commence à réaliser des rencontres entre les gens. Je ne rate jamais une occasion pour que les rencontres soient des mélanges entre les gens. » (élu n° 6).

« J'ai participé à tout ce qui était ASBL. Associations, réunions de jeunesse, entre religieux, tout ce qui est social, politique, culturel aussi. Il y avait réunions œcuméniques, chrétiens et juifs, etc. Comme je suis un homme de dialogue, de paix, j'aime bien, ça m'intéresse beaucoup de rapprocher différentes religions. » (élu n° 2).

Enfin, les élus rencontrés se montrent d'une grande sensibilité à la gestion positive de l'hétérogénéité culturelle. Il s'agit bien de favoriser le « vivre ensemble » sans nier ou effacer les différences.

« Il faut que les communautés d'origine étrangères gardent leur culture pour qu'elles apportent de plus en plus au peuple, au pays où elles se trouvent. » (élu n° 4).

« Il faut favoriser la compréhension des différentes cultures. On doit aussi comprendre la culture de l'autre et inversement. Par des discussions, la présence, en créant des associations, des dynamiques de rencontres. Il faut une mise en valeur positive des cultures. » (élu n° 11).

« La Belgique ne profite pas des cultures présentes sur son territoire, on se repose. » (élu n° 14).

En synthèse, à travers les critères énoncés, on observe donc que 12 élus sur 15 seraient des « intermédiaires culturels ». On note des variations de style dans cet engagement : les dossiers portés sont plutôt d'ordre culturel chez les uns et plutôt d'ordre social, chez les autres. Chez certains, on trouve des dynamiques de défense, chez d'autres de revendication et chez les troisièmes une dynamique de dialogue. Certains sont des intermédiaires culturels qui basent leurs actions sur les injustices et difficultés vécues par les populations d'origine étrangère, en particulier, et le monde populaire, en général. Ils sont alors tous des agents de circulation de l'information, un relai repéré par la population d'origine étrangère. Après un engagement



associatif ou un travail professionnel, la politique est pour ces personnes un outil d'action de plus. En revanche, d'autres acteurs rencontrés sont des intermédiaires culturels malgré eux ; ils n'étaient pas spécifiquement investis d'un rôle à un niveau local avant d'être élus. Enfin, deux sujets sur quinze sont des « intermédiaires culturels » qui visent en premier lieu à améliorer les conditions de pratique du culte musulman et à faire mieux reconnaître l'islam en Belgique, alors que tous sont de culture musulmane.

4. Les raisons de l'engagement en politique

Nous rencontrons trois principaux types de raisons d'entrée en politique. Il serait toutefois erroné de réduire les raisons de l'engagement politique à une seule : les élus mettent souvent en avant plusieurs raisons. La première d'entre elles est la poursuite d'un engagement associatif, syndical ou professionnel : la plupart des élus s'y retrouvent, ayant un passé et un présent associatif.

« Avant de faire de la politique, j'ai fait plusieurs coordinations au niveau de différentes ASBL et fédérations de la communauté ... » (élu n° 8).

« J'ai toujours été un homme de terrain, je m'occupe des affaires de mon quartier, d'associations, pour le bien-être de la population. » (élu n° 14).

« Par la suite, je me suis engagé, ici en Belgique, dans l'associatif, par intérêt pour le travail de terrain, par intérêt pour la lutte contre les diverses formes d'exclusion que je vois autour de moi. » (élu n° 6).

Si l'engagement associatif, tout comme l'engagement politique, est lié à des valeurs, pour certains, il est surtout en lien avec un vécu personnel et un héritage familial : il représente la revanche sur le passé, la volonté de faire entendre la voix de la population d'origine étrangère, etc.

« Dès l'enfance, on a vécu une situation d'incompréhension, de difficultés par rapport à l'administration, les institutions. Mes parents étaient analphabètes. » (élu n° 11).

« Lors de mon travail en maison communale et avec mon bénévolat, je m'aperçois que des mouvements, des associations se voient toujours refuser leurs demandes alors que d'autres ont ce qu'elles veulent. Il y a deux poids deux mesures. D'où l'idée de me présenter aux communales. » (élu n° 13).

Il arrive, dans une moindre mesure, que la reconnaissance, la promotion individuelle soient énoncées comme des motifs d'entrée en politique. Ainsi l'offre d'entrée en politique peut-elle également être le fait d'une demande faite aux futurs élus, d'une cooptation, etc.

« J'ai pas mal de clients des cabinets ministériels, des députés .../.../. Et alors, c'est pour ça, ils m'ont invité à des réunions ... » (élu n° 2).

« On m'a demandé plutôt. En 2000, il y avait le potentiel dans la communauté, puis j'ai eu l'invitation de la part d'une ASBL qui m'a proposé d'être candidat, mais ils m'ont laissé la liberté de choisir le parti. » (élu n° 4).

Le choix du parti politique répond souvent à des valeurs communes. D'autres éléments ont également été mis en avant lors des enquêtes.

« C'est le parti qui correspond le plus à mes aspirations. Et je pense que l'évolution qui est en train de se faire me convient assez bien. » (élu n° 7).

« Naturellement, j'ai choisi le PRL, parce que je suis libéral. » (élu n° 4).

« J'ai été surpris car ces gens-là ont la même vision que moi. J'étais écologiste sans le savoir ! ». (élu n° 14).



Les positions du parti sur les problématiques de l'immigration sont des éléments de choix cités :

« Quand même, ECOLO, sur pas mal de domaines, c'est un parti qui est plutôt à gauche qu'à droite, donc je m'y retrouve bien. Et ils défendent très bien les problématiques liées à l'immigration, donc là je retrouve des réponses communes. Il fallait, avant tout, trouver quand même un parti qui soit un partenaire. » (élu n° 1).

« Je me suis dit : 'Mon futur parti sera de la classe ouvrière, c'est mon histoire. Un parti qui veut l'égalité sans faire de différence entre les migrants et les autochtones. Je choisirai un parti qui fera des choses pour la population immigrée.' » (élu n° 13).

En croisant les deux types d'observations présentés, la vision des rôles et les voies de l'engagement politique, on constate que les élus de la génération issue de l'immigration se représentent leur participation politique comme une revanche. Ils ont vécu ou vu des injustices. Selon eux, le parti politique auquel ils adhèrent, après mûre réflexion, est favorable à la population immigrée ou issue de l'immigration. La politique est un moyen supplémentaire pour se faire entendre et être reconnu en tant que citoyen à part entière. En tant qu'élus, ils se positionnent comme porte-parole de la jeunesse, des habitants de leur quartier, de la population d'origine étrangère, avec qui ils sont en contact permanent. Les élus « belges et musulmans » sont un cas particulier de cette première figure : leur participation politique vise à faire entendre les sensibilités spécifiques de la communauté musulmane.

Les militants associatifs de gauche basent leur participation politique sur des valeurs telles que l'égalité des chances et des droits, la solidarité, etc. Toutefois, leur travail sur le terrain les pose comme des personnes-ressources rapidement repérées par la population immigrée et les partis politiques. Quelques-uns n'ont pas de liens de proximité particuliers avec la population immigrée. Ils revendiquent le statut d'élus à part entière, des élus de tous les électeurs. Il existe également, dans l'échantillon, des élus mandatés par les autorités de leur pays d'origine. Ils sont de la première génération ; ils visent avant tout une reconnaissance sociale : leur participation politique correspond surtout à une démarche d'intégration personnelle. Enfin, certains élus sont assimilationnistes (Manço A., 1999) : ils se revendiquent belges exclusivement, et leur participation politique n'est en rien liée à leur origine. Ils refusent et critiquent toute idée de défense d'intérêts communautaires, récusent la catégorie « élus d'origine étrangère ».

5. Les élus d'origine étrangère : quelles compétences nouvelles ?

Il apparaît que la majorité des mandataires rencontrés sont sources de nouvelles compétences au sein des conseils communaux et des partis politiques. Leur présence dans ces instances et institutions est un apport positif en termes de connaissances sur la population d'origine étrangère. Elle permet une approche plus adéquate de ses problèmes. Ces élus sont porteurs de compétences nouvelles, des compétences interculturelles³. Plus précisément, les compétences interculturelles sont, dans le cas présent, des aptitudes à comprendre, entendre et retransmettre sous une forme « audible » par l'autre interlocuteur des informations, sensibilités, valeurs ... Autrement dit, il

³ Les compétences interculturelles (Manço A., 2002) sont « des compétences psychosociologiques spécifiques : elles permettent aux personnes de faire face, de manière plus ou moins efficiente, à des situations engendrées par la multiplicité des référents culturels dans des contextes inégaux. Ces contextes peuvent être caractérisés par la discrimination, des tensions, etc. L'efficacité est, en l'occurrence, la capacité à produire des résultats qui soient valorisants pour l'individu et son groupe. »



s'agit d'être élu et d'origine étrangère sans ambiguïté, sans tensions. Ces hommes et femmes politiques éclairent la diversité culturelle sous un jour positif, et non pas sous forme de « listes de problèmes ». Ils ne sont pas entre deux « mondes », soit celui de la politique ou celui de la communauté d'origine, mais bien dans les deux à la fois.

« Il y a parfois certaines mentalités qui sont mieux représentées par un élu de même origine. L'élu sert d'intermédiaire pour éclaircir la frontière entre le gouvernement et la population. Cela permet de mieux comprendre. » (élu n° 10).

« La communauté ... est sensible, très sensible à ce qui se passe ... (dans son pays d'origine). Il faut faire attention à ça, le parti doit faire attention, sinon il peut vite perdre le potentiel. » (élu n° 4).

« Le rapport de confiance peut probablement se faire plus facilement avec certains élus plutôt que d'autres. Le fait qu'on ait ce vécu identique, cette proximité avec certaines communautés. Et peut-être que c'est cet intermédiaire ou ce messenger qu'ils élisent. » (élu n° 7).

Notons l'importance des connaissances linguistiques au rang des compétences interculturelles. En effet, beaucoup parmi les élus rencontrés sont bilingues : français-arabe, français-berbère ou français-turc. Pour les élus de la deuxième génération, la langue arabe ou turque n'est pas toujours parlée couramment, mais elle est au minimum comprise. Cette compétence, en plus de faciliter la communication avec les personnes étrangères dont la maîtrise du français est faible, permet surtout de comprendre une logique, une analyse particulière du monde.

« Evidemment, j'ai plus d'avantages que les Belges, car je connais les deux cultures. Je parle deux langues, je peux mieux comprendre les susceptibilités de chacun. » (élu n° 14).

« Et deuxièmement ils sont convaincus que je les comprends mieux. Evidemment, quand je les reçois, je prends sur moi, je ne suis pas du genre à prendre un air de président, rien du tout. Et je leur parle, pour ceux qui parlent..., en Et voilà. » (élu n° 6).

Outre les compétences linguistiques, les élus d'origine étrangère ont des atouts pour s'orienter dans des contextes migratoires et post-migratoires : ils peuvent donc se projeter dans ce contexte à partir d'un double référentiel. Ils sont capables de gérer des paradoxes par la négociation ; ils construisent et contribuent à la construction d'identités paradoxales (Manço A., 1999, 2002).

« Je n'ai pas honte de dire ce que je suis. Au contraire, j'en suis fière. Justement, je me dis que je sers d'exemple, pour leur montrer que c'est ça être..., c'est ça être musulmane, c'est ça être belge quoi. Parce que l'on est né ici, et l'on passe plus de temps ici qu'ailleurs. Mais, c'est vrai que ce n'est pas évident encore : je ne sais pas, j'ai l'impression qu'ils veulent te faire vivre une crise d'identité, ils veulent absolument te l'imposer. » (élu n° 3).

« Finalement, nous on a vécu la majorité de notre vie ici, mais en même temps on a reçu cet héritage de nos parents. Et on est très tolérants, très ouverts. C'est vraiment un atout. » (élu n° 1).

« Je suis arrivé en Belgique pour mon installation en 1965. Et je ne le regrette pas, j'y suis très heureux. Un jour, je revenais de vacances de ... , et j'ai senti en moi-même que j'avais deux pays. Et je ne sais pas les démarquer. Je suis un citoyen du monde. Mais c'est normal, mes enfants sont nés ici. » (élu n° 14).

6. Conclusions

Présente en grande partie depuis les années 60, la population étrangère et d'origine étrangère extra-européenne a investi en Belgique tous les domaines de participation politique. Des élus d'origine étrangère font désormais partie intégrante des processus de décisions, dans les instances locales notamment, et bruxelloises en particulier. Le constat chiffré de cette apparition d'élus



d'origine étrangère aux élections communales d'octobre 2000 nous amène à les interroger sur leur rôle, leur position vis-à-vis des populations étrangères et d'origine étrangère. Ces élus créent-ils un lien entre ces populations et les instances politiques ? Interviennent-ils pour favoriser une prise en compte adéquate des problématiques de ces populations, pour favoriser une cohabitation positive, dans la compréhension et dans l'échange ?...

A la suite de l'enquête qualitative réalisée, nous constatons que l'arrivée en politique des élus d'origine étrangère relève d'une multiplicité de parcours, même si l'engagement dans le monde associatif est souvent commun. Par ailleurs, la plupart de ces élus créent du lien entre les populations étrangères et d'origine étrangère et le monde politique. Ils sont pour la plupart en position d'intermédiaires culturels. Au nom de l'intérêt général, ils défendent des dossiers spécifiques aux populations étrangères, aux populations musulmanes, sans vouloir être enfermés dans ce rôle.

Ces élus se veulent des élus belges, pour tous les Belges, avec la volonté de défendre des intérêts spécifiques, dans le souci de l'intérêt général. C'est en cela que l'on peut les situer entre le communautarisme et l'universalisme (Martiniello, 1998). Ils font ainsi éclater les soi-disant incompatibilités : être élu belge et d'origine étrangère extra-européenne, être élu belge et musulman, être élu belge et parler arabe ou turc ... Ils ne sont pas entre deux mondes, flottant dans le vide, ils sont bien dans les deux à la fois : celui de la population d'origine étrangère et celui de la politique belge, tant dans leur « culture d'origine » que dans la « culture politique de la Belgique ». Ainsi, nous constatons que « la multiplicité des référents culturels est assurément une ressource psychologique potentielle et non nécessairement un problème de société. » (Manço A., 2002). Les élus gèrent leur double appartenance culturelle et mettent à profit leurs compétences interculturelles dans leur fonction.

Ils représentent donc un apport pour les démocraties locales : ils génèrent de nouvelles demandes, mais également (et surtout) de nouvelles compétences. Les élus d'origine étrangère mettent leurs ressources interculturelles au service d'une gestion positive de la diversité culturelle que connaissent les communes de Bruxelles-Capitale. Ils vivent également un nombre impressionnant de défis. Ainsi, un des risques qu'ils encourent est d'être bloqués par les appareils de leur parti dans leur carrière politique à des dossiers qui ne concernent que les populations étrangères et ne pas pouvoir accéder à d'autres dossiers concernant la population générale, quelles que soient les véritables compétences de ces élus. L'autre risque important est de rester coincé entre les exigences parfois contradictoires de leurs partis et des attentes de la population immigrée. Aussi faut-il nuancer les conclusions quelques fois enthousiastes des élus rencontrés : différents élus d'origine étrangère ont par le passé abandonné leur poste tant étaient fortes les pressions auxquelles ils étaient soumis.

Pour enrichir et compléter à l'avenir cette recherche exploratoire, une enquête auprès des administrés étrangers, d'origine étrangère et belges « de souche » permettrait un croisement des regards et des points de vue. Nous pourrions comparer la perception qu'ont les administrés des élus d'origine étrangère. Est-ce qu'ils ressentent leur présence comme positive ? comme un apport ? selon quels critères ? selon qui ils sont ? ... De la même manière, une analyse plus systématique de l'action de ces élus pourrait également établir un bilan des dossiers qui ont été menés à bien. La manière dont ces politiciens d'origine étrangère sont vus, accueillis, soutenus par leurs collègues belges « de souche » serait une autre dimension de recherche à envisager



également. Par ailleurs, une étude similaire pourrait être menée ailleurs en Europe, dans une visée comparatiste. Enfin, la démarche poursuivie et dont l'objectif était de construire une connaissance sur les élus d'origine étrangère peut également aboutir à une action de soutien. Ainsi, à la suite des diverses rencontres-débats organisées par l'IRFAM, nous avons pu remarquer des demandes de certains élus en matière de documentation, de données sur la population étrangère, ou encore d'interventions dans des commissions politiques thématiques ...

La recherche conclut à un rôle d'intermédiaire culturel de la part de ces élus : nous pouvons donc les approcher afin de favoriser leurs initiatives interculturelles et de développement local. Ces élus ont besoin de ressources dans ces diverses matières. Ils ont également besoin que la nature de leurs engagements politiques soit valorisée et reconnue. Il ne s'agit pas de valoriser les élus d'origine étrangère en tant que tels, mais plutôt en tant qu'élus belges, sources de nouvelles compétences et d'actions, dans l'intérêt général de la démocratie.

Bibliographie

- Coenen M.-T. et Lewin R. (éds) (1997), *La Belgique et ses étrangers. Vingt ans d'incohérence politique*, Bruxelles : De Boeck/Pol-His.
- Fabre T. (1991), « Les intermédiaires interculturels. Vers une dialogique franco-algérienne », *Hommes et Migrations*, n° 1144.
- Geisser V. (1992), « Les élites politiques issues de l'immigration maghrébine : l'impossible médiation », *Migrations Société*, n° 22-23.
- Lambert S. (2002), *Les élus communaux bruxellois d'origine étrangère : des compétences interculturelles au service des démocraties locales ?* Maîtrise en Sciences et Techniques du Développement Social, Universités de Lille I et III.
- Manço A. (1999), *Intégration et identités, stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles : De Boeck Université.
- Manço A. (2002), *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration. Perspectives théoriques et pratiques*, Paris : L'Harmattan.
- Martiniello M. (1992), *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris : L'Harmattan.
- Martiniello M. (1998), « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 14.